

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Le 18/12/2023

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Elaura PEREZ, Sébastien NOËL, Messieurs Benoit IBRES, Daniel CRUSBERG, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Alain BONHOURE, Vincent MARTINEZ

Absents excusés : Sophie MESPOULET, : Hélène PITREL

Secrétaire de séance : Colette CALDERAN

LE MAIRE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service de la collectivité, il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget

| Période | Nombre d'emploi | Grade | Nature des fonctions | Temps de travail Hebdomadaire |
|--|-----------------|---------------------|----------------------|-------------------------------|
| Du 8 janvier au 5 juillet 2024 | 1 | Adjoint technique | Agent technique | 35h |
| Du 8 janvier au 5 juillet 2024 | 1 | Adjoint technique | Agent technique | 8h |
| Du 8 janvier au 9 février 2024 | 1 | Adjoint d'animation | Agent d'animation | 2h15 |
| Du 1 ^{er} janvier au 5 juillet 2024 | 1 | Adjoint technique | Agent technique | 23h30 |

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Certifie exécutoire le

Et publié ou notifié le

LE MAIRE

Françoise PIZZINI



Département
de
TARN ET GARONNE

EXTRAIT
du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de
MONTAUBAN

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le dix-huit décembre à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire
Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 12/12/2023

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Elaura PEREZ, Sébastien NOËL, Messieurs Benoit IBRES, Daniel CRUSBERG, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Alain BONHOURE, Vincent MARTINEZ

Absents excusés : Sophie MESPOULET, : Hélène PITREL

Secrétaire de séance : Colette CALDERAN

Objet : DM n°4

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'augmenter les crédits de certains comptes afin de pouvoir passer en écriture des amortissements et des travaux effectués pour le compte de tiers

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** la décision modificative n°4
- **CHARGE** madame le maire de signer tous documents nécessaires

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Françoise PIZZINI

